

Guide n° D8-99 relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, élaboré par le Groupe permanent d'étude des marchés de denrées alimentaires (GPEM/DA) et adopté par la Section technique de la Commission centrale des marchés le 8 février 1999.

CIRCULAIRE DE PRESENTATION

Dans le cadre des travaux qu'il a entrepris pour réformer l'ensemble de ses textes, le GPEM/DA a élaboré un guide relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées.

Ce document a pour but essentiel d'informer les acheteurs publics sur la réglementation en la matière qui porte notamment sur les caractéristiques des denrées (dénomination, composition, durée de conservation, etc.) et sur leur traçabilité.

Le guide n° D8-99 du 8 février 1999 se substitue à la recommandation du GPEM/DA n° D6-87 du 30 avril 1987. Il fait l'objet du supplément n° 4 à la brochure n° 5541-V de la collection « Marchés publics » des Journaux officiels.

PUBLICATION

La présente circulaire de présentation sera publiée :

- sans le guide, dans :
 - *Marchés publics*, la revue de *l'achat public* (1) ;
 - Le Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (BOCCRF) (2) ;
- avec le guide dans la brochure n° 5541-V (supplément n° 4) de la collection « Marchés publics » des Journaux officiels (2).

Mention de l'ouvrage sera faite dans « Télégrammes marchés publics » (3).

(1) Publication de la Direction des affaires juridiques, en vente par correspondance à la Documentation Française – 124, rue Henri BARBUSSE – 93308 AUBERVILLIERS CEDEX.

(2) En vente à la Direction des Journaux Officiels – 26, rue DESAIX – 75727 PARIS CEDEX 15.

(3) Publication éditée par la Direction des affaires juridiques – Tour Mattéi – 207, rue de BERCY – 75572 PARIS CEDEX 12

QUESTIONNAIRE

Ce document est perfectible.

Les suggestions, observations ou critiques éventuelles sont à adresser au Bureau du conseil aux acheteurs publics de la Direction des affaires juridiques, Tour Mattéi, 207, rue de Bercy, 75572 PARIS CEDEX 12, en répondant au questionnaire ci-après.